

Décision

Générale

colonial

Décision n° 359/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Ernest Corassandjian.

n° 359/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
11 mars 1968

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1968

Date du numéro
25 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée au M. Ernest Corassandjian l'autorisation préalable de faire construire une villa de deux logements sur le titre foncier n° 816, sis rue Bourhan Bey. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.